



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

N° 2026 – 50

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation du conseil d'administration : 11 septembre 2026

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17

Président de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; M. Vincent FRIDRICI ; Mme Patricia GARCIA ; M. Pierre COTE ; M. Aimery FUSTIER ; M. Denis FAYET ; Mme Brigitte RAMOND ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Julien COUSSART ; Mme Evelyne LARASSE ; Mme Colette BONIN ; Mme Marie-Agnès CHALANCON

Membre absent ayant donné pouvoir : M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Régis DE MALLMANN donne pouvoir à Mme Colette BONIN

Membres absents : M. Jérôme FRANCOIS ; M. Benoit SECHET ; Mme Nathalie MAYEN

OBJET : ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPÉCIAL ET REMBOURSEMENT DE FRAIS DE LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS

Dans l'exercice de leur mandat, les administrateurs peuvent être amenés à effectuer des déplacements et participer à diverses réunions où ils représentent Le CCAS.

Le mandat spécial doit être conféré par une délibération du Conseil d'administration. Celui-ci s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt du CCAS par un membre du Conseil d'administration, et correspond à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée.

Ce sera le cas les 12 et 13 octobre pour Madame Laure Deschamps qui représentera le CCAS aux 100 ans de l'UNCCAS à Paris.

Au-delà des rencontres avec le réseau, le programme comporte des ateliers, échanges entre pairs, retours d'expérience, débats. Le programme a été pensé pour faire circuler les pratiques, confronter les expériences et donner toute sa place à la parole des CCAS et CIAS.

Accusé de réception en préfecture 069-266910033-20260917-2026-50-DE Date de réception préfecture : 22/09/2026

Deux grands témoins viendront également apporter leur regard aux échanges :

- Claire Thoury, présidente du Conseil économique, social et environnemental (Cese),
- François Villeroy de Galhau, président de la Fondation Apprentis d'Auteuil et ancien gouverneur de la Banque de France.

Le Parlement des solidarités prolongera cette dynamique : un temps collectif pour faire remonter ce que vivent les territoires, partager les constats et mettre en discussion les réponses à construire ensemble.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2123-18 et suivants relatifs aux indemnités et remboursements de frais des élus locaux ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité par 14 voix pour

- Accorde un mandat spécial à Madame Laure Deschamps, Vice-Présidente du CCAS pour sa participation, au nom du CCAS, aux 100 ans de l'UNCCAS, qui se dérouleront les 12 et 13 octobre 2026 à Paris ;
- Autorise le remboursement des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement engagés dans ce cadre, sur présentation des pièces justificatives, selon les règles prévues par la réglementation en vigueur ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du CCAS, chapitre 65, article 65312.

Ainsi délibéré,
A Écully, le 17/09/2026

La Vice-présidente

Certifié exécutoire le 22 SEP. 2026

La Vice-présidente



Laure DESCHAMPS



Laure DESCHAMPS

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20260917-2026-50-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026